

Assurance santé



Pour assurer l'essentiel,
nous faisons confiance au spécialiste !

Swiss santé

Les formules fondamentales



Hospitalisation, soins et interventions dentaires, ou encore remplacement de lunettes ou lentilles... cela coûte généralement très cher.

Pour vous permettre d'assurer de façon ciblée votre santé, **Swiss santé** vous propose ses **formules fondamentales** : des garanties élevées adaptées aux frais d'hospitalisation, optiques et dentaires très partiellement remboursés par la Sécurité sociale et susceptibles de laisser des dépenses importantes à votre charge.

Ainsi, vous vous assurez pour l'essentiel.

Swiss santé fondamentales

Des garanties pertinentes

- Des remboursements confortables qui vous laissent la **liberté de choix de l'établissement de soins ou du praticien**, qu'il soit conventionné ou non, dans le cadre ou hors du parcours de soins.
- La prise en charge de **nombreuses dépenses non remboursées** par la Sécurité sociale : forfait hospitalier, chambre particulière, implants dentaires, lentilles de contact...
- **Une optimisation de la prise en charge de vos lunettes**, grâce aux forfaits adaptés à votre degré de correction ; et les engagements tarifaires des professionnels de santé partenaires du réseau Carte Blanche doivent vous permettre d'être remboursé intégralement ou presque, des verres, dans plus de 7 000 points de vente.

Swiss santé, les formules fondamentales

Souscription, jusqu'à 65 ans inclus, sans questionnaire de santé.

		fondamentale 1	fondamentale 2
Hospitalisation - Chirurgie			
	> Consultations pré et post-opératoires	150 %	300 %
	> Frais de séjour	Frais réels 150 % Etablissements conventionnés Etablissements non conventionnés	Frais réels 300 %
> Honoraires médicaux et chirurgicaux	150 %	300 %	
> Frais annexes	- Salle d'opération - Analyses - Médicaments remboursés par la Sécurité sociale	150 % 150 %	300 % 300 %
> Forfait hospitalier	durée illimitée	Frais réels 150 %	Frais réels 300 %
> Transport du malade		Frais réels 150 %	Frais réels 300 %
> Chambre particulière	Etablissements conventionnés	Frais réels 41 €/j	Frais réels 82 €/j
> Lit d'accompagnant	Etablissements non conventionnés pendant 15 jours	Frais réels 21 €/j	Frais réels 41 €/j
Dentaire - Optique			
	♦ Dentaire	250 %	350 %
	> Dentaire remboursé par la Sécurité sociale : soins, prothèses, orthodontie		
> Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale :	implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie	Forfait/an/bénéficiaire 154 €	308 €
> Plafond pour l'ensemble du poste dentaire/an/bénéficiaire	1 ^{re} et 2 ^{me} années années suivantes	718 € 1 743 €	1 128 € 2 153 €
> Soins dentaires préventifs : vernis fluoré et curetage	Forfait/an/bénéficiaire	51 €	103 €
	♦ Optique		
	> Adultes, pour les lunettes remboursées par la Sécurité sociale		
· Monture et traitements spécifiques		108 €	128 €
· Verre simple	- faible correction : 0 à 6 dioptries - forte correction : 6,25 dioptries et +	103 €/verre 149 €/verre	103 €/verre 149 €/verre
· Verre double foyer ou progressif	- faible correction : 0 à 4 dioptries - forte correction : 4,25 dioptries et + ou astigmatie	236 €/verre 272 €/verre	236 €/verre 272 €/verre
> Enfants avant leur 18 ^{ème} anniversaire, pour les lunettes remboursées par la Sécurité sociale			
· Monture et traitements spécifiques		53 €	53 €
· Verre simple	- faible correction : 0 à 6 dioptries - forte correction : 6,25 dioptries et +	103 €/verre 149 €/verre	103 €/verre 149 €/verre
> Lentilles correctrices remboursées ou non par la Sécurité sociale	un remboursement par an	128 €	154 €
> Chirurgie réfractive non remboursée par la Sécurité sociale	(opération de la myopie, presbytie, hypermétropie)	remboursement sur la base du montant par verre	

Vos garanties :	> hospitalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	> hospitalisation + optique-dentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Votre cotisation : M : ____ ans Mme : ____ ans Nbre enfants : ____

Régime : ____ Régime : ____ Régime : ____

Optique

Equipement adultes :

- **Monture** : un remboursement tous les deux ans
- **Verres** : un remboursement tous les deux ans, sauf si changement de correction d'au moins 0,5 dioptrie

Equipement enfants :

- **Monture** : un remboursement/an
- **Verres** : un remboursement/an, sauf si changement de correction d'au moins 0,5 dioptrie

Les garanties sont exprimées en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale, y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés. Elles entrent en vigueur après les délais d'attente prévus au contrat.

Les honoraires des médecins non conventionnés sont pris en charge à hauteur du pourcentage indiqué en référence à la base de remboursement.

La participation forfaitaire de 1 € prélevée par la Sécurité sociale ainsi que la franchise de 2 €/transport restent à votre charge.

Swiss santé

*Un accompagnement
et des services exclusifs*



- Avec **Swiss santé**, vous bénéficiez de **services performants** auprès des professionnels de santé partenaires du réseau Carte Blanche, répondant à un certain nombre de critères objectifs.

Les services de **Swiss santé** :

- **la dispense d'avance de frais**, grâce aux prises en charge directes pratiquées en cas d'hospitalisation, chez les opticiens et chirurgiens-dentistes partenaires
- **des engagements de qualité et tarifaires** de plus de 7 000 opticiens et, 4 000 chirurgiens-dentistes partenaires

Vous demeurez naturellement libre de consulter un professionnel de santé hors du réseau Carte Blanche, hors conditions spécifiques mentionnées ci-dessus.

- **des informations prévention santé** : par téléphone, lettre d'information santé, accès personnalisé au **site d'information www.cartesblanchesante.com**, accès à des **programmes de prévention** tel que coaching arrêt du tabac.

- **Vous pouvez payer vos cotisations mensuellement, sans frais.**

Swiss santé

Avec Swiss santé, vous faites confiance à un spécialiste de l'assurance santé.

Une qualité reconnue ! Près de 90 % des clients assurés par Swiss santé se déclarent **très satisfaits ou satisfaits** de leurs garanties et du service proposé et **plus de 86 % se disent prêts à recommander l'assurance Swiss santé à leurs proches.***

* résultats enregistrés entre le 01.01.2005 et le 31.12.2006, auprès d'un échantillon de plus de 15 000 clients Swiss santé.

**Avec Swiss santé,
vous choisissez un service de qualité.
N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !**

Votre interlocuteur commercial

www.swisslife.fr



SwissLife

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social :

86, boulevard Haussmann
75380 Paris Cedex 08.

SA au capital de
€ 150.000.000.

Entreprise régie par le Code
des Assurances
322.215.021 RCS Paris.

www.swisslife.fr

Document non contractuel